



DEC/1.1/66/24

**DECISION**

**OBJET** : MAPA – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – CENTRE CULTUREL JULIOBONA - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires aux travaux,

Considérant la nécessité d'acheter d'effectuer des travaux de menuiserie extérieure au centre culturel Juliobona :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société NORBA NORMANDIE est la plus économiquement avantageuse,

**DECIDE**

**Article 1** : De conclure et signer le marché de travaux portant sur la menuiserie extérieure au centre culturel Juliobona avec la société NORBA NORMANDIE située Lotissement des Tourterelles, 76370 PETIT CAUX, pour un montant global de 37 448,00 € H, soit 44 937,60 € TTC.

**Article 2** : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

**Article 3** : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société NORBA NORMANDIE.

Fait à LILLEBONNE, le 25/11/2024  
Pour le Maire et par subdélégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE